

Mairie LE MAS



Compte-rendu du Conseil municipal du 18/03/2018

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le dimanche 18 mars 2018 à 9h30. Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Glenda Suquet qui a donné pouvoir à Thierry Traversini et d'Anne-Marie Blanchard à Aurelio Fino. Un scrutin a eu lieu, Thierry Traversini a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire. Ils avaient été convoqués par écrit le 07/03/2018.

M. le Maire informe le Conseil que les démissions de Lisette Alpozzo et d'Alain Vaudable ont été acceptées et enregistrées le 15 mars 2018 par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes ce qui porte l'effectif global du conseil à 7 membres. Cinq élus sont présents, le quorum est donc atteint.

(2018/DEL/05 et 2018/DEL /06) Votes des comptes de administratifs 2017 pour le budget communal et le budget de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire quitte la salle conformément à la réglementation.
La présidence de séance est confiée à Claude Blouquy.

Intervention de Ludovic Sanchez :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Fabrice Lachenmaier, Maire du Mas après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré (et votés à l'unanimité tout au long de l'exercice).
Avant de procéder au vote, voici quelques éléments de ce compte :

1. Pour l'eau et l'assainissement, l'exploitation (c'est-à-dire : le budget fonctionnement 2017) est clôturée avec un solde négatif de 11.558,95 €. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 66.163,23 € (+40% par rapport à l'exercice précédent) et les recettes à 54.604,28 € (+20,5% par rapport à 2016). Il existe par ailleurs un report de l'exercice 2016 en dépenses d'un montant de -5.941,87 €.

En investissement, nous avons constaté 86.208,45 € de recettes et 66.983,52 € de dépenses et donc un solde positif de 19.224,93 € (dû essentiellement au versement de subventions pour des opérations réalisées en 2016). Le report 2016 s'établit à -53.579,17 €.

Le résultat de clôture d'investissement est négatif ce qui nécessite une subvention exceptionnelle du budget principal afin d'équilibrer le budget annexe. Pour information, si le budget annexe de l'eau devait vivre de ses recettes, la redevance prévue en 2018 de 138 € devrait passer à 599 €.

<i>RESULTAT CUMULE exercice 2017 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</i>		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Section exploitation	72.105,10 €	54.604,28 €	-17.500,82 €
	Section investissement	142.991,93 €	86.208,45 €	-56.783,48 €
	Total cumulé	215.097,03 €	140.812,73 €	-74.284,30 €

2. Pour le budget principal, nous avons deux sections :

Pour *la fonctionnement*, les recettes s'établissent à 307.922,53 €, les dépenses à 212.909,61 €. Il faut aussi ajouter un excédent de 154.710,19 € de l'exercice 2016.

La masse salariale représente désormais 39,8% des dépenses.

Parmi les chapitres qui semblent importants, il faut mentionner dans l'ordre :

- les contrats de maintenance et diverses prestations représentent : 17,3 %
- l'énergie : 12,5 %
- la communication : 8,7 %
- les fournitures de bureau : 8,4%

- les taxes : 1,8 %
- les petits travaux : 1,6 %
- divers : 2 %

Les impôts représentent 30,8 % des recettes. Les dotations de l'Etat s'établissent à 34,2 % tandis que les locations rapportent 5 %. Nous avons également 10 % de ressources diverses (remboursements) et la vente de la maison Paccavia qui représente 20% du budget.

En *investissement*, nous avons dépensé 268.391,22 € pour 13 opérations (plus l'achat de terrains pour 25.500 € et le remboursement de la caution de l'auberge pour 7.000 €) et avons réalisé 275.112,50 € de recettes : comprenant des subventions de l'Etat et du Département pour 43%, le remboursement de la TVA pour 7% et une participation de la section de fonctionnement pour 50%.

Treize opérations ont été inscrites au budget primitif 2017 : 2 sont terminées, 1 est annulée, 5 n'ont pas débuté et 5 sont à poursuivre en 2018. Les dépenses d'investissement sont estimées à 271.540 €. Le détail sera présenté avec le budget primitif 2018.

<i>RESULTAT CUMULE Exercice 2017 BUDGET PRINCIPAL</i>		Dépenses	Recettes
	Section fonctionnement	212.909,61 €	462.632,72 €
	Section investissement	569.231,65 €	543.105,15 €
	Total cumulé	782.141,26 €	1.005.737,87 €

Je vous propose donc de donner acte au Maire de la présentation faite du compromis administratif, de considérer aussi bien la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, d'arrêter et de voter les résultats définitifs.

Voté à l'unanimité

Retour du Maire qui reprend la présidence de séance.

(2018/DEL/07 et 2018/DEL/08) Approbation des comptes de gestion 2017 du budget principal et du budget de l'eau et de l'assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

(2018/DEL/09) Affectation du résultat de fonctionnement Budget Eau et assainissement 2017

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget « Eau et assainissement » de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 17.500,82 €, le Conseil décide d'affecter ce résultat en report sur le budget 2018 (R002).

Voté à l'unanimité

(2018/DEL/10) Affectation du résultat de fonctionnement Budget communal 2017

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 249.723,11 €, le Conseil décide d'affecter ce résultat en report sur le budget 2018 (R002).

Voté à l'unanimité

(2018/DEL/11) Prix de l'eau et de l'assainissement 2018

Le Maire propose au Conseil de facturer en 2018 le m3 d'eau à 1,10 € sur une base forfaitaire de 120m3 (soit 132 €) et de facturer le m3 d'assainissement à 0,90 € sur une base forfaitaire de 100m3 (soit 90 €).

A cela, il convient d'ajouter :

-la taxe de lutte contre la pollution perçue par l'Agence de l'eau est fixée selon le mode de calcul suivant : population totale majorée (158 habitants + 93 résidences secondaires = 251) x 65m3/an/hbt x taux de la redevance (0,29 €/m3), soit une somme de 29,76 € par contrat d'abonné (159 abonnés).

-la taxe pour la modernisation des réseaux perçue par l'Agence de l'eau est fixée selon le mode de calcul suivant : population totale majorée (39 habitants + 33 résidences secondaires = 72) x 65m3/an/hbt x taux de la redevance (0,155 €/m3), soit une somme de 16,87 € par contrat d'abonné (43 abonnés).

Au total, la facture d'eau s'élèvera à 161,76 € et la facture d'assainissement collectif à 106,87 €.

Ces augmentations tiennent compte de la nécessité de faire face aux investissements importants entrepris sur les 5 unités de distribution, de l'augmentation de leur coût de fonctionnement et du calcul révisé des taxes.

Voté à l'unanimité

(2018/DEL/12) Budget prévisionnel communal 2018

Le budget primitif communal 2018 est équilibré pour sa section de fonctionnement à hauteur de 407.237,61 €. Les recettes nouvelles sont de 183.641 € et le report de l'année précédente de 223.596,61 €.

Pour la section investissement, le budget s'établit à 753.926,94 € comprenant notamment des dépenses restant à réaliser de l'exercice précédent d'un montant de 300.840,43 € et des nouvelles dépenses estimées à 453.086,51 €. En recettes, nous attendons 479.213,01 € en rapport avec les nouveaux projets et 252.260,35 € pour les anciens dont la réalisation n'est pas achevée mais aussi un solde constaté positif de la section d'investissement sur 2017 de 22.453,58 €.

Petit tour dans **la section de fonctionnement**. Nous pouvons observer trois grandes catégories de dépenses (le fonctionnement de la mairie, la subvention pour le budget investissement, la subvention pour le budget eau et assainissement). Les frais liés au fonctionnement de la mairie représentant 47,6% du budget (contre 57,5% en 2017). Les postes principaux de dépense sont : 30% de personnels, 17,7% d'honoraires et contrats de prestations divers, 16,8% pour les versements à des organismes publics, mais aussi les frais d'énergie pour 10,6%, la communication ou encore l'affranchissement et les télécommunications pour 6,4%, le petit équipement 6,2%, l'entretien des terrains, voirie, forêts 5,6%, les taxes et frais bancaires pour 2%, les assurances à hauteur de 1,7%. Nous consacrons 26,4% du budget à une subvention à la section investissement (107.200 en 2018 contre 52.978 € l'année précédente) et plus de 26% à une subvention au budget annexe de l'eau (104.853,20 € au lieu de 95.237 € en 2017). Maintenir un haut niveau d'investissement en transférant des sommes importantes du budget de fonctionnement dénotent notre capacité à réaliser des projets d'envergure. Il est à noter en revanche que la subvention destinée au budget de l'eau s'explique par une difficulté récurrente à équilibrer le budget annexe (les investissements soutenus qui seront présentés sont équilibrés par l'emprunt). Notons enfin que ces investissements sont effectués à taux constants, sans utilisation de la pression fiscale des ménages.

En recettes, pour la première fois, le montant des taxes et impôts (40,5%) est supérieur aux dotations de l'Etat (39,8%). Les prestations (locations) participent à hauteur de 13,7% et nous prévoyons quelques ressources diverses pour 6%.

En section d'investissement, nous proposons la reprise de 10 opérations en cours, déjà inscrites au BP 2017 et de 5 nouvelles.

Trois projets concernent la voirie communale des années 2009, 2010 et 2011 avec des restes à réaliser de respectivement : 3.160,15 €, 6.520,60 € et 18.405,76 €.

Le projet d'aménagement du village 2017 est poursuivi en 2018 avec quelques travaux non achevés pour un montant de 54.296,76 € (la subvention du Département qui couvre ces besoins de financement est de 80%).

La restauration des tableaux de Saint-Arnoux : 1.968 € de dépenses et 13.500 € de recettes à percevoir.

La maison Chabaud est un projet 2007 pour lequel nous avons encore 154.385,63 € de dépenses et 78.997,56 € à percevoir de nos partenaires institutionnels.

La restauration des gîtes est sur le point d'être achevée. Reste à devoir aux entreprises 39.905,46 € dont 16.801 € de mobilier.

La rénovation de l'immeuble de l'auberge est évaluée à 50.000 € avec 70% de subventions obtenues dans le cadre du projet « Cœur de village ».

L'hélicoptère doit également être installé au village (budget de 13.000 €, pris en charge à 80%).
Pour le café associatif, reste un solde de 11.698,10 € dont il n'est pas certain que nous ayons besoin.

Le Conseil propose également d'inscrire des nouvelles opérations, parmi lesquelles :

-la rénovation du chemin rural du village vers La Clue pour un montant de 15.000 €. Il s'agit d'intégrer ce parcours dans le circuit des 10 randonnées du village. Nous négocions avec le Département pour une prise en charge de cette dépense entre 50% et 100% de son montant (si le Département accepte l'inscription de la randonnée dans ses circuits homologués).

-la rénovation de la chapelle Saint-Sébastien pour un montant de 19.000 € pour assainir les murs en luttant contre les infiltrations d'eau en provenance de la route départementale. Nous devrions obtenir une subvention de 80% entre le Département et l'Etat.

-l'aménagement 2018 pour 90.000 € (subvention du Département de 80%). Comme chaque année, nous pouvons espérer une enveloppe de la dotation cantonale attribuée à la commune par nos conseillers départementaux. Les travaux liés à ce projet ne sont pas encore définis. Nous utiliserons cette enveloppe après recensement des besoins dans les différents hameaux de la commune.

-l'acquisition de la maison forestière du Col de Bleine mise en vente par l'ONF est prévue de longue date. Nous prévoyons un budget de 90.000 € pour l'achat, la mise aux normes (fosse septique), et divers aménagements. Cet achat se fera uniquement si nous obtenons des subventions conséquentes dans le cadre d'un projet plus ambitieux d'aménagement de l'espace du col de Bleine en partenariat avec l'ONF.

-la rénovation du bâtiment communal qui jouxte l'auberge : ce bâtiment de 5 chambres nécessite de lourds travaux de toiture et de façade, une consolidation de la cave voûtée, des travaux de restauration des espaces communs (budget : 85.000 € avec une subvention de 80% par l'Etat).

Au budget, nous inscrivons également 15.000 € pour l'acquisition de terrains et 5.000 € de frais pour imprévus.

Ces cinq nouveaux projets ne sont pas engagés et sont soumis à l'obtention des subventions correspondantes.

En recettes, nous devrions comptabiliser 35.000 € de remboursement du FCTVA.

Parmi les subventions attendues sur les nouveaux projets, nous pouvons observer que le Conseil départemental serait le principal soutien avec 49%, la Région intervenant pour 30% et l'Etat à hauteur de 21%. Les fonds propres de la commune représenteraient 23%.

Il est important de souligner que ces investissements se font avec un taux constant du taux des taxes communales (depuis 2008) et sans aucun recours à de nouveaux emprunts.

Voté à l'unanimité

(2018/DEL/13) Budget prévisionnel eau et assainissement 2018

Le budget primitif annexe de la régie de l'eau et de l'assainissement pour 2018 est équilibré pour sa section d'exploitation à hauteur de 163.886,20 € (comprenant un déficit reporté de 17.500,82 € de l'exercice 2017).

Pour la section investissement, le budget s'établit à 996.192,63 € comprenant notamment des dépenses restant à réaliser de l'exercice précédent d'un montant de 22.429,24 € et le déficit 2017 de 34.354,24 €. En recettes, nous espérons 526.180 € du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau et 375.000 € liés à deux emprunts dont un pour l'avance du FCTVA à rembourser dès 2019.

Les dépenses d'exploitation de la régie sont essentiellement consacrées à un poste : le transfert vers la section investissement d'une somme conséquente qui permet de tenir compte des besoins en financement des projets que nous engageons sur l'exercice. Ce transfert représente 63,8% du montant du budget de la section. Viennent les frais de travaux sur les réseaux pour 13,6% et les bâtiments pour 2%. Les taxes et redevances (que nous reversons à l'Agence de l'eau) représentent 5,7% tandis que les frais bancaires et d'emprunts occupent 8%. Les frais administratifs sont évalués à 1,2% pour la téléphonie (liaison des unités de distribution avec l'ordinateur central de la mairie) et 1,3% pour les frais d'énergie. Il convient de remarquer que les frais de personnels ne sont pas comptabilisés dans ce budget mais relèvent du budget communal.

Pour équilibrer le budget de l'eau et de l'assainissement, nous sommes dans l'obligation de voter une subvention du budget général vers le budget annexe de 104.853 € (en augmentation de 10% par rapport à celle de 2017), qui vient s'ajouter aux 33.414 € de recettes liées aux abonnements forfaitaires et quelques remboursements de l'Agence de l'eau dans le cadre du SPANC.

Le budget fait apparaître un projet important intitulé « Interconnexion des UDI » qui prend la suite du projet « Schéma de sécurisation UDI Village phase 1 », d'un montant de 900.000 €. Ce projet fera l'objet d'une présentation détaillée en Conseil mais aussi auprès de la population dans le cadre d'une vaste communication. Cette opération d'interconnexion structurante (dans la continuité de l'interconnexion La Faye - La Serre), permettra notamment de centraliser la distribution d'eau de toutes les UDI à partir des sources de la Serre et d'apporter aux réseaux toutes les optimisations nécessaires en matière de sécurisation de la ressource et de meilleure qualité de l'eau. Ce projet ambitieux répond à des nécessités mises en exergue par l'ARS. Un dossier technique a été établi par la régie communale de l'eau afin de sensibiliser nos partenaires sur les enjeux et les solutions préconisées. Ce projet nécessite un emprunt et un taux de subvention au plus haut niveau sans quoi la commune ne serait pas en mesure de le mettre en œuvre.

Nous prévoyons aussi l'installation d'une borne à incendie aux Tardons (3.540 €), subventionnée à hauteur de 70% par le Conseil départemental.

A noter que nous avons encore à rembourser 126.014,62 € (sur 171.000 € empruntés) dans le cadre de l'emprunt pour le projet de La Faye. Le montant payé en 2018 sera de 15.933,41 €.

L'ensemble de ces charges est identifié dans le cadre du prochain transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité.

Ce budget, présenté au vote du Conseil, constitue la traduction financière de nos engagements politiques. Il reflète la bonne gestion de la commune puisqu'il confirme la stagnation des taux de fiscalité, notre capacité à investir sur des projets structurants tout en maintenant un niveau élevé de services à la population.

Voté à l'unanimité

(2018/DEL/14) Subvention DETR « Bâtiment communal »

Le Maire présente au Conseil le projet de rénovation du bâtiment communal (toiture, façades, soubassements, caves, terrasse) jouxtant l'ancienne auberge qui accueille notamment les 5 chambres d'hôtes rénovées en 2017.

Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 69.017 € ht. Le maire propose de demander une aide financière à l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 d'un montant de 55.213 € représentant 80% de l'opération, les 20% restant à charge de la commune.

Voté à l'unanimité

(2018/DEL/15) Subvention projet LE MAS-MOYA

Le Maire présente au Conseil le projet de rénovation de l'espace Saint-Sébastien (chapelle désacralisée). Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 17.485,64 € ht. Le maire propose de demander une aide financière au Conseil départemental d'un montant de 2.500 €.

Voté à l'unanimité

(2018/DEL/16) Vente SANCHEZ

Le Maire expose au Conseil la demande écrite de Ludovic Sanchez en date du 18/03/2018. Celui-ci demande à ce que la commune accepte de lui vendre plusieurs emprises relevant du chemin rural qui traversent sa propriété.

L'article L. 161-10 du Code rural dispose : « *Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal (.)* ».

Le Maire propose donc que plusieurs parties de ce chemin rural inusité, qui fait partie du domaine privé de la commune, soient vendues à M.Sanchez. Pour réaliser cette opération, M. Sanchez et la commune ont mandaté le cabinet de géomètre Chazalon afin de faire borner les terrains sollicités pour en connaître la contenance précise et ses limites, numérotter les nouvelles parcelles. Le Maire propose de vendre les parcelles suivantes à M.Sanchez au prix de 2 € le mètre carré, étant entendu que s'ajoute au prix de vente la prise en charge par M.Sanchez de tous les frais liés à cette vente (géomètre, notaire...). Parcelles B1134 de 16m2, B1136 de 39m2, B1137 de 80m2, B1138 de 130m2, B1139 de 25m2. Soit un total de 580 €.

M.Sanchez ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

-Position du Conseil sur la question du transport scolaire organisé par la CAPG. Le Maire fait une proposition pour pérenniser le service et propose de la transmettre aux services concernés.

-Agenda :

23/03/18 : présentation du nouveau service EVS à 14h

07/04/18 : chasse aux œufs de Pâques à 14h30

21/04/18 : stage de photo pour tous à 14h

23/04/18 : commission des impôts locaux à 11h (sur convocation)

Autres dates :

19/04/18 : le Maire présentera l'ébauche de projet « interconnexion » aux services de l'Etat. D'ores-et-déjà une consultation est organisée pour recruter un cabinet d'étude afin de valider les scénarii proposés et le budget. Opération avec l'aide du CD. Le Maire indique qu'une réunion de travail se tiendra avec le bureau d'étude à laquelle les élus seront conviés.

24/04/18 : visite au Mas de Monsieur le Sous-préfet de Grasse

Le Conseil municipal s'est terminé à 11 h.

Le Maire, Fabrice Lachenmaier